Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470272
Centre d'intérêt: 120

Fédération des cégeps.

Avis de la Fédération des cégeps sur "Faire avancer l'école" : document ministériel sur les orientations, les propositions et les questions relatives à l'enseignement primaire et secondaire. -- Montréal : La Fédération, 1993.
27 p. ; 28 cm. -- (Positions et avis / Fédération des cégeps ; 15)

ISBN 2-89100-093-5

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

L'avis de la Fédération est globalement favorable aux propositions ministérielles concernant l'enseignement primaire et secondaire. L'organisme se prononce sur la plupart de ces propositions et formule, au besoin, des recommandations. Il reconnaît, entre autres, la pertinence de hausser le taux de réussite au secondaire, de renforcer l'enseignement du français, de réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires et de promouvoir une gestion pédagogique qui met en valeur les responsabilités professionnelles des enseignants et des directeurs d'école.

Type de document:

POSITIONS ET AVIS

FÉDÉRATION DES CÉGEPS

94-70272

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS SUR *FAIRE AVANCER L'ÉCOLE*

Document ministériel sur les orientations, les propositions et les questions relatives à l'enseignement primaire et secondaire

Fédération des cégeps

Table des matières

Résumé de la position de la Fédération des cégeps 7

Introduction 9

L'objectif de départ 11

Renforcer l'enseignement du français, langue maternelle
1re proposition 13

Accentuer la visée de la formation générale
3e proposition et 2e question 17

Marquer les traits caractéristiques du 1er cycle du secondaire
5e proposition 19

Accroître la diversification des cours en 4e et 5e secondaire
6e proposition 21

Réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires
7e proposition 23

Promouvoir une gestion pédagogique qui mette en valeur les responsabilités professionnelles des enseignantes et des enseignants ainsi que c .les des directeurs et des directrices d'école
8e proposition, 4e question 25

Conclusion 27

Cet avis a été préparé par un groupe de travail présidé par M. Keith W. Henderson, directeur des études au Cégep de l'Outaouais, et composé des personnes suivantes :

M. Roland Cournoyer	Adjoint au directeur général Fédération des cégeps
M. Jacques Juneau	Directeur des études Cégep Lionel-Groulx
M. Jean-Luc Lavoie	Conseiller à l'aide pédagogique individuelle Cégep de Saint-Jérôme
M. Yvon Morin	Conseiller en développement Fédération des cégeps
Mme Louisette Perreault	Directrice générale Cégep d'Alma
Mme Nicole Raymond	Coordonnatrice des services aux étudiants Cégep de Bois-de-Boulogne
M. Patrick Woodsworth	Directeur général Cégep Dawson

RÉSUMÉ DE LA POSITION DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Dans un communiqué de presse daté du 1er décembre 1993, la Fédération des cégeps a indiqué que de prime abord elle trouvait intéressantes les orientations et les propositions ministérielles en matière d'enseignement primaire et secondaire québécois.

Une étude des mesures proposées confirme la Fédération dans sa réaction première. Les propositions ministérielles, circonscrites et concrètes, paraissent ajustées aux besoins de l'école d'aujourd'hui et de demain.

La Fédération donne donc un avis globalement favorable aux propositions de *Faire avancer l'école*. Elle reconnaît en particulier la pertinence de hausser le taux de réussite au secondaire, de renforcer l'enseignement du français et de réviser les règles d'obtention du diplôme d'études secondaires.

Dans le présent avis, se plaçant plus particulièrement du point de vue des collèges, la Fédération donne et explique sa position sur la plupart des propositions ministérielles et formule, au besoin, des recommandations.

INTRODUCTION

Lors de la commission parlementaire sur l'enseignement collégial (en novembre et décembre 1992), les cégeps et de nombreux intervenants ont fait valoir que le renouveau de l'enseignement collégial ne pourrait pas se faire sans tenir compte de ce qui se passe au secondaire.

Plusieurs problèmes ont alors été mis en lumière. Nous pensons, en particulier, à la grande différence des formations uniformément sanctionnées par le D.E.S. (des élèves peuvent n'avoir accumulé que 130 unités, tandis que d'autres en ont 178); à la maîtrise insuffisante des apprentissages de base, surtout du français écrit; aux problèmes d'orientation scolaire et professionnelle que vivent de nombreux élèves et qui affectent leur motivation et leur réussite scolaire; au besoin d'harmonisation et de rationalisation des enseignements professionnels et techniques.

La Fédération des cégeps constate que les propositions ministérielles visent précisément à apporter des correctifs à quelques problèmes bien identifiés.

De plus, la Fédération apprécie que le ministère ait pris la résolution d'agir sans tarder. Le renouveau du collégial est en marche et il est nécessaire que l'harmonisation avec le secondaire se fasse sans délai. Certains souhaiteraient peut-être qu'il y ait encore des études et des débats et que la réforme du secondaire soit plus englobante et plus profonde. Tel n'est pas le souhait de la Fédération dans les circonstances actuelles. Il y a des problèmes concrets qui ont été abondamment étudiés et pour lesquels existent des solutions connues et reconnues. Il est temps de passer à l'action en mettant en œuvre des mesures précises, «significatives», et qui auront «des effets durables et structurants», pour reprendre l'expression du document ministériel.

Dans le présent avis, la Fédération ne traite pas de la 2e proposition, qui a pour objet de renforcer l'apprentissage de la langue seconde, ni de la 4e proposition, qui a pour objet de répartir les cinq années du secondaire sur un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans. Dans les deux cas, la Fédération est tout simplement d'accord avec les mesures proposées.

L'OBJECTIF DE DÉPART

D'entrée de jeu, le ministère de l'Éducation et de la Science rappelle l'objectif quantitatif d'accessibilité : **Conduire à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires 80 p. cent des jeunes de moins de 20 ans, en 1996-1997.**

C'est en 1991 que le ministère avait explicitement formulé cet objectif dans *Notre force d'avenir : l'éducation*. En 1992, pour que cet objectif, exigeant, puisse être atteint, le ministère a rendu public un plan d'action sur la réussite éducative : *Chacun ses devoirs*.

Nous comprenons (et nous souhaitons) que ce plan d'action continuera d'être en vigueur. Il nous paraît important en effet qu'au-delà des huit propositions de *Faire avancer l'école* le ministère, les commissions scolaires et les écoles gardent le cap sur les cibles qui sont identifiées dans *Chacun ses devoirs*. Pour le secondaire, en particulier, il demeure toujours opportun d'accompagner les jeunes pour les conduire à la réussite scolaire, de varier la pédagogie, de dynamiser la vie scolaire, de promouvoir l'accès à la formation professionnelle, d'assouplir le «curriculum» et de valoriser l'éducation, comme le propose le plan d'action *Chacun ses devoirs*.

Si nous voulons atteindre cet objectif de 80 p. cent, il sera indispensable qu'il y ait mobilisation de tous et de toutes. Le document *Faire avancer l'école* rappelle, avec justesse, les rôles clés que sont appelés à jouer les élèves eux-mêmes, les éducateurs et les éducatrices, les commissions scolaires, les écoles et l'État. Il nous paraît aller de soi qu'il faut élargir cette interpellation pour y inclure nommément les autres ordres d'enseignement, les entreprises, les parents, la population. Il s'agit d'un véritable projet de société, auquel personne ne devrait pouvoir se soustraire.

La Fédération des cégeps croit utile de faire, à ce stade-ci, deux recommandations :

1° Pour mobiliser des intervenants nombreux et divers, il est nécessaire que les défis et les enjeux soient compris le mieux possible. **La Fédération recommande donc que le ministère, dans le document où seront présentées les décisions gouvernementales, expose les raisons démontrant qu'il est impérieux de hausser le taux de réussite au secondaire et de favoriser l'accès à un diplôme d'études secondaires pour le plus grand nombre possible d'élèves.** Les enjeux sociaux, culturels et économiques sont majeurs. Personne ne devrait pouvoir considérer comme facultatif cet objectif de société.

2° Nous sommes d'accord pour que réussite et qualité soient étroitement associées l'une à l'autre. Cela doit être une préoccupation majeure de tous les ordres d'enseignement. Nous avons cependant des réserves sur le vocabulaire employé dans le document ministériel : on y décrit peut-être davantage l'excellence que la qualité quand on parle de formation «riche et large», de compétences «élevées», de «vaste culture». Ceci nous amène à faire une recommandation qui touche quelque chose de fondamental. Le fait de fixer un objectif de 80 p. cent laisse entendre que 20 p. cent des élèves n'auront pas accès au diplôme d'études secondaires. **La Fédération recommande donc que le ministère indique, de façon explicite, les mesures qu'il entend prendre (ou qu'il entend continuer de prendre) pour que les «exclus du diplôme» ne soient pas des exclus de la société ni du marché du travail.**

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE — 1re proposition

Il y a lieu de se réjouir que cette proposition, qui a pour objet de renforcer l'enseignement du français, langue maternelle, soit placée en tête de liste.

Nous partageons avec le ministère la conviction que la langue maternelle est «la clé de tous les autres apprentissages». Cela a été maintes fois vérifié : un élève qui n'a pas une maîtrise suffisante de la langue est un candidat à l'échec et même à l'abandon scolaire. De plus, il faut rappeler qu'une formation qui n'assure pas une maîtrise suffisante de la langue peut difficilement être reconnue comme une formation de qualité.

Notre insistance pour que le primaire et le secondaire améliorent la qualité du français des élèves n'a pas pour objectif de nous décharger de notre responsabilité en cette matière. Bien au contraire, nous considérons que l'apprentissage du français ne s'arrête pas à l'entrée du collégial, ni à sa sortie d'ailleurs. Il s'agit là, nous en sommes conscients, d'un véritable projet d'éducation permanente.

Tout en appuyant fermement la proposition relative à l'enseignement du français, nous faisons à ce propos quatre commentaires :

1° En 1988, le ministère a adopté et rendu public un important plan d'action : *Le français à l'école*. Dans ce plan, le ministère propose, entre autres choses, de rendre plus systématique l'enseignement de la grammaire et de la syntaxe; d'accorder la prépondérance au français écrit dans les épreuves obligatoires de 5e secondaire; de préciser, «pour juin 1989», les objectifs et le contenu notionnel pour chaque classe du primaire et du secondaire; de prendre les mesures pour que tous les élèves disposent d'une grammaire et d'un dictionnaire; de remédier à l'insuffisance de livres dans les bibliothèques scolaires. **La Fédération des cégeps juge donc opportun que le plan d'action *Le français à l'école* soit évalué, mis à jour et relancé.** (Le document *Pour une langue belle* (1992) ne reprend qu'une partie du plan d'action de 1988.)

2° Le ministère propose de donner plus de poids aux résultats de l'épreuve écrite en français dans le calcul global des notes obtenues en français. Nous sommes d'accord avec cette proposition. Elle aura non seulement un effet de motivation pour les élèves et les professeurs, mais elle exercera aussi une influence impor-

tante sur le contenu de l'enseignement. Il ne faudrait pas, cependant, **que l'augmentation de la pondération pour le français écrit se fasse uniquement par l'intermédiaire de l'examen ministériel imposé à la fin de la 5e secondaire. Il faudrait qu'elle se fasse aussi par les évaluations faites dans les écoles.** En effet, sans mettre en doute l'utilité de l'examen ministériel, nous observons que la variation des résultats d'une année à l'autre fait des sauts difficiles à expliquer. Voyons, par exemple, pour les dernières années, les résultats à l'examen ministériel de production écrite de fin de 5e secondaire :

	Moyenne des notes obtenues (p. cent)	Nombre d'élèves qui ont réussi (p. cent)
Juin 1989	73,0	79,7
Juin 1990	65,6	66,1
Juin 1991	69,1	74,9
Juin 1992	70,4	77,9

3° Le ministère propose deux mesures qui nous semblent, de prime abord, redondantes. D'une part, il veut imposer une épreuve ministérielle d'écriture à la fin de la 3e secondaire; d'autre part, il envisage de mettre à la disposition des enseignants une épreuve «diagnostique» applicable au début de la 4e secondaire. Entre ces deux épreuves (la sommative et la «diagnostique»), il n'y aurait en réalité que le temps des vacances. **À moins qu'il y ait des motifs que nous ignorons, l'épreuve de fin de 3e secondaire pourrait adéquatement servir à diagnostiquer les forces et les faiblesses des élèves qui entrent en 4e secondaire.**

4° Enfin, nous estimons important de rappeler que l'amélioration de la qualité du français écrit ne peut être de la seule et unique responsabilité des professeurs de français. L'article 68 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* est intéressant à ce propos :

> «La commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée dans les apprentissages et dans la vie de l'école soit le souci de chaque membre du personnel enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les autres membres du personnel et collaborateurs de l'école.»

Nous croyons beaucoup à l'efficacité et à la nécessité d'une action concertée pour l'amélioration de la qualité du français. **La Fédération des cégeps est d'avis qu'il faut insister pour que l'article 68 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* soit, dans toutes les écoles, mis en œuvre.**

ACCENTUER LA VISÉE DE LA FORMATION GÉNÉRALE — 3e proposition et 2e question

Après avoir rappelé que la formation générale comprend des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui vont bien au-delà du traditionnel «savoir lire, écrire, compter», le ministère observe qu'il y a un large consensus sur les éléments «essentiels et incontournables» de la formation de base : la langue maternelle, une ou deux langues secondes, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences de la nature, la formation artistique, l'éducation physique, des enseignements qui ont trait à «l'art de vivre». Nous partageons ce point de vue.

Mais au-delà de cette liste de disciplines, le ministère se propose de définir un «profil de sortie» qui déterminerait ce que «devraient savoir les jeunes à la fin du secondaire, ce qu'ils devraient savoir faire et savoir être».

Tout en étant d'avis qu'il y a lieu de définir un profil de sortie, nous faisons à ce propos trois commentaires :

1° Dans un avis donné en 1991, *L'intégration des savoirs au secondaire : au cœur de la réussite éducative*, le Conseil supérieur de l'éducation (C.S.E.) recommande «d'établir, en s'associant des établissements prêts à expérimenter à cet égard, un profil de sortie, précisant concrètement les traits essentiels de la «tête bien faite» qu'on cherche à développer chez l'élève au cours des études secondaires». Pour le C.S.E., un tel profil ne doit pas être défini à partir d'une liste des matières à enseigner, mais bien à partir «des connaissances, des démarches et des dispositions qu'on souhaite développer chez l'élève»; c'est ce qui permet l'intégration, la cohérence, l'équilibre et la pertinence des matières qui entrent dans le «curriculum». Le C.S.E. ajoute qu'il est important que le profil de sortie soit établi en «se centrant sur l'élève, sur les rôles et les fonctions qu'il doit ou devra exercer de même que les situations de vie qu'il doit ou devra maîtriser». Comme se propose de le faire le ministère, **la Fédération est d'avis que le profil devrait être établi selon la perspective proposée par le C.S.E. et que ce profil ne devrait pas être constitué d'une liste de matières à enseigner ou à apprendre.**

2° Le ministère se propose de définir le profil de sortie **«réaliste et fonctionnel»** à partir «des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être **caractéristiques** d'un élève à la fin du primaire et du secondaire». Il y aurait lieu, croyons-nous, de préciser ce que signifient ici les épithètes **réaliste, fonctionnel et caractéristiques**. S'agira-t-il, par exemple, d'établir les savoirs de compétences élevées, ceux d'une vaste culture, en situant haut la barre, en

faisant appel à un comité de «sages» ? Ou, au contraire, s'agira-t-il d'établir un profil qui fixera un seuil minimal au-dessous duquel il n'y aura pas de diplôme d'études secondaires ?

La Fédération croit que le profil devrait être défini à partir du seuil minimal, ce qui n'exclut en rien que les élèves, pour la grande majorité, puissent aller bien au-delà des exigences du profil de sortie. S'il est clairement établi que le profil de sortie est un minimum, peu d'élèves, en effet, devraient vouloir s'en satisfaire. Par contre, si le profil est défini par le haut, se présentant comme une sorte d'idéal à atteindre, plusieurs élèves n'arriveront jamais à répondre à ce profil.

3° À défaut d'avoir, pour le moment, une vision partagée de ce que sera le profil de sortie, il nous est difficile d'apporter une réponse significative à la question 2.1 : *Est-il toujours opportun de maintenir obligatoires certains cours, tels que économie familiale, formation personnelle et sociale, éducation au choix de carrière ?* Quand le profil de sortie sera disponible, il sera alors opportun d'examiner si tel ou tel cours doit être maintenu et pour combien d'unités.

MARQUER LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU 1ER CYCLE DU SECONDAIRE — 5e proposition

Nous retenons et appuyons les trois postulats de base de la 5e proposition, qui a pour objet de marquer les traits caractéristiques du premier cycle du secondaire. Il y a tout d'abord lieu d'assurer une transition harmonieuse de l'élève du primaire au secondaire. (Toutes proportions gardées, le collège a une responsabilité similaire vis-à-vis des élèves qui arrivent du secondaire.) Puis, il est tout à fait indiqué de constituer des groupes stables au 1er cycle du secondaire. Enfin, il y a lieu de laisser à chaque école une grande latitude dans le choix des moyens pour diversifier et adapter les approches pédagogiques, les objectifs de formation étant établis et connus.

Ceci nous amène à faire deux commentaires :

1° **La Fédération ne croit pas opportun d'imposer, de façon uniforme dans toutes les écoles, une formule unique d'encadrement.** La formule du titulariat lui paraît cependant une forme d'encadrement bien adaptée à la dynamique et aux exigences d'un groupe-classe stable.

2° L'exercice efficace des fonctions d'encadrement ne peut s'improviser. Dans plusieurs cas, l'exercice de telles responsabilités exige non seulement des compétences multidisciplinaires, mais aussi des habiletés pour gérer une classe. **Il faut donc prévoir, en conséquence, des programmes de formation et de perfectionnement.**

ACCROÎTRE LA DIVERSIFICATION DES COURS EN 4E ET 5E SECONDAIRE — 6e proposition, 2e et 3e questions

La brève description que fait le document ministériel de la situation présente met bien en lumière la nécessité, d'une part, de diversifier les cheminements en 4e et 5e secondaire et, d'autre part, d'offrir un meilleur éventail d'options.

Le programme unique, à ce stade de la formation des jeunes, ne saurait répondre aux besoins d'une population scolaire dont «les intérêts, les styles d'apprentissage, les aspirations et les motivations» sont d'une grande diversité.

La Fédération des cégeps est d'avis qu'il est opportun d'accroître la diversification des cours en 4e secondaire (la 5e secondaire laisse déjà 12 unités au choix sur un total de 36). Une telle diversification concourra à hausser le taux de réussite, à améliorer la qualité de la formation et à faciliter l'orientation des élèves. En effet, un plus grand nombre d'élèves trouveront ainsi des enseignements en harmonie avec leurs aptitudes et leurs intérêts, ce qui les motivera pour poursuivre avec succès leurs études.

Pour que cette diversification n'aboutisse ni à des activités plus ou moins consistantes, ni à des activités de spécialisation prématurée, la Fédération des cégeps croit utile de faire deux recommandations :

1° **Il faudrait tout d'abord revoir l'article 35 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* pour y indiquer, de façon explicite, que les cours optionnels doivent servir, entre autres choses, à des fins d'exploration, d'expérimentation et d'orientation scolaire et professionnelle.** L'actuel article 35 parle de «rattrapage» et de «services complémentaires» pour l'utilisation du temps alloué aux matières à option. Si les cours optionnels devaient servir prioritairement à ces seules fins, nous serions moins enclins à recommander d'en accroître le nombre.

2° L'idée de regrouper les matières à option en un certain nombre de champs du savoir nous paraît intéressante. **Il faudrait cependant rendre obligatoire le choix de plus d'un champ par un même élève.** À défaut de cela, il sera difficile d'éviter que les options ne deviennent des «miniconcentrations prématurées». Même si la situation n'est pas la même, nous avons retenu pour les étudiants du collégial des clauses de diversité des options dans le programme des sciences humaines et même à l'intérieur de la formation générale complémentaire. Au stade de la formation générale du secondaire, une clause de diversité nous semble s'imposer.

À l'occasion de la réflexion sur le 2e cycle du secondaire, le document ministériel formule des questions sur l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes (p. 33-36). Sans reprendre une à une les questions, nous tenons à rappeler ici deux principes qui devraient prévaloir dans les décisions qui seront prises et dans les réponses qui seront données aux questions posées.

La Fédération des cégeps croit, en premier lieu, que l'école doit viser à assurer à tous et à toutes au moins une qualification professionnelle, fût-elle pour une occupation de moins grande complexité.

La Fédération des cégeps croit, en second lieu, que la formation donnée à l'école doit avoir le souci de favoriser des apprentissages intégrés et transférables. Elle doit, en même temps qu'elle donne une formation professionnelle, assurer une formation générale qui rendra possibles des apprentissages ultérieurs.

Ces changements, quand ils deviendront effectifs, devront être pris en compte dans les démarches entreprises par le ministère (*Investir dans la compétence*) pour rationaliser et harmoniser la formation professionnelle et la formation technique, d'une part, et pour rendre ces formations plus accessibles, d'autre part.

C'est pourquoi nous répondons affirmativement aux trois questions suivantes (posées aux pages 35 et 36) :

- Doit-on permettre aux jeunes de moins de 16 ans de s'inscrire à certains programmes de formation professionnelle ?

- Doit-on faciliter aux élèves inscrits en formation professionnelle la possibilité de poursuivre simultanément leur formation générale ?

- Doit-on offrir de nouveaux programmes de formation professionnelle pour des occupations de faible complexité ?

RÉVISER LES RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES — 7e proposition

Des huit propositions contenues dans le document ministériel, celle qui a pour objet de réviser les règles d'obtention du D.E.S. sera sans doute celle qui aura les effets les plus marquants sur le renouvellement de l'enseignement secondaire. Les nouvelles règles proposées vont certainement contribuer à hausser la qualité de la formation et à donner au diplôme d'études secondaires une valeur plus sûre et mieux reconnue.

Ces règles ont un double mérite. Tout d'abord, elles ne retiennent que les apprentissages du 2e cycle du secondaire dans le calcul des unités requises pour obtenir le diplôme. Cela est logique : quand les apprentissages de formation générale se font de façon cohérente et progressive à travers tout le «curriculum» du secondaire, il est suffisant — mais aussi nécessaire — d'évaluer pour la sanction les résultats au terme du processus.

Ensuite, ces règles mettent bien l'accent sur les cinq matières qui constituent le noyau de la formation générale : langue maternelle, langue seconde, mathématiques, sciences physiques, histoire.

Quant au nombre d'unités à réussir, il n'y a pas, mathématiquement parlant, d'augmentation importante. L'ancien régime rendait obligatoire la réussite de 130 unités sur 180, étalées sur cinq années; le nouveau régime rendra obligatoire la réussite de 54 unités sur 72, étalées cette fois sur les seules 4e et 5e secondaire. **Mais serait-il pensable, et à quelles conditions, d'exiger que l'élève réussisse tous ses cours avec la note minimale de 60 p. cent ? Cela ne devrait-il pas être le message qu'il faut adresser aux élèves ?** Au collégial, ils devront réussir tous les cours, car là où il y a échec, l'étudiant doit reprendre son cours, ou le faire remplacer par un autre cours (et après un nombre donné d'échecs, des frais de scolarité lui sont imposés).

PROMOUVOIR UNE GESTION PÉDAGOGIQUE QUI METTE EN VALEUR LES RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS, AINSI QUE CELLES DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES D'ÉCOLE — 8e proposition, 4e question

La Fédération des cégeps accueille très favorablement la proposition du ministère de promouvoir une gestion décentralisée accompagnée d'une plus grande responsabilisation. C'est ce que la Fédération a demandé pour les collèges. Elle est convaincue que la responsabilisation accrue des établissements est la voie à privilégier pour hausser le taux de réussite scolaire et pour améliorer la qualité de la formation.

Le ministère décrit une situation qu'il faut absolument redresser. Il parle, en effet, de rigidité, d'uniformité, d'école embarrassée, de dépendance à l'endroit de l'autorité centrale, de responsabilités limitées.

Les six mesures proposées (aux pages 28 à 30 du document ministériel) vont dans la bonne direction. Ces mesures devront cependant être soutenues par des plans d'action précis; pour les mettre en œuvre, il faudra changer des mentalités, modifier des façons de faire, instaurer de nouveaux mécanismes de participation et d'évaluation et, au besoin, réviser les conventions collectives.

En marge de cette proposition relative à la responsabilisation des acteurs locaux, le ministère demande s'il y a lieu «de faire en sorte que l'évaluation et la reddition de comptes s'effectuent sur tous les éléments importants de la vie scolaire» (question 4, p. 37).

La Fédération des cégeps s'est toujours montrée favorable à l'évaluation. Les activités d'évaluation sont inhérentes au processus même de gestion et sont indispensables à toute entreprise d'amélioration de la qualité des services et des programmes de formation. De plus, l'évaluation et la reddition de comptes sont la contrepartie nécessaire de la décentralisation et de la délégation de responsabilités. Cela, la Fédération le reconnaît pour les cégeps et pour tous les ordres d'enseignement.

La question posée, cependant, ne porte pas sur les principes mais sur les moyens. À première vue, les explications du document ministériel étant absentes à ce propos, **la Fédération des cégeps ne recommande pas l'instauration d'un système «d'accréditation d'écoles».** Les écoles sont assez contrôlées par des pouvoirs centraux : il n'est pas nécessaire de créer, même sur une base volontaire, des formules d'accréditation. Nous sommes toutefois beaucoup plus favorables aux propositions qui consistent à demander aux écoles de procéder elles-mêmes à des

évaluations et d'en faire rapport, soit par l'intermédiaire d'un rapport annuel, soit par d'autres voies.

CONCLUSION

Tout en se disant d'accord avec l'essentiel des propositions ministérielles, la Fédération des cégeps formule diverses recommandations qui ont pour but, soit de compléter les propositions, soit d'en faciliter la mise en œuvre, et qui visent :

- à mobiliser le plus grand nombre possible d'agentes et d'agents éducatifs autour de l'objectif d'amener 80 p. cent des élèves du secondaire à obtenir leur D.E.S.;
- à prendre en compte les 20 p. cent «d'exclus»;
- à relancer le plan d'action *Le français à l'école*;
- à appliquer, de façon effective, l'article 68 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire* relatif à la qualité de la langue écrite et parlée;
- à respecter certains paramètres pour la détermination du «profil de sortie»;
- à laisser aux établissements le plus de latitude possible dans le choix des formules d'encadrement des élèves;
- à diversifier les cours optionnels en 4e et 5e secondaire, en modifiant toutefois l'article 35 du *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*, en imposant une clause de diversité et en élargissant l'accès à la formation professionnelle (dans le respect des principes énoncés);
- à donner aux élèves le message suivant : il est fortement souhaité qu'ils réussissent tous leurs cours et pas seulement les deux tiers comme l'exige le *Régime pédagogique de l'enseignement secondaire*.

La Fédération reconnaît que les mesures proposées par le ministère ne visent ni à reconstruire ni à révolutionner l'école secondaire. Elles ont cependant le mérite de s'attaquer à des problèmes réels et sérieux et d'apporter des solutions qui auront des effets significatifs et durables.
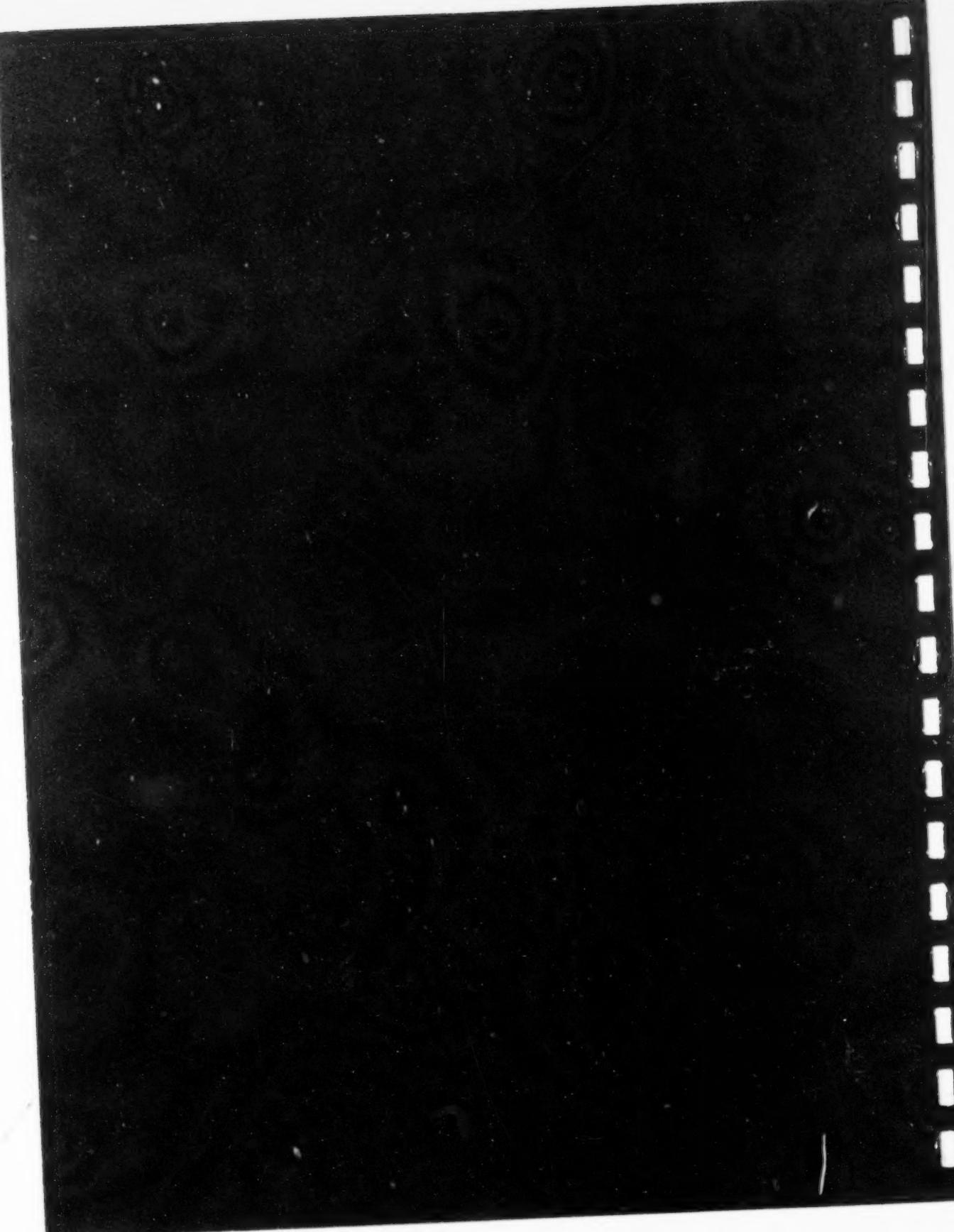
La Fédération souhaite que les élèves et les écoles puissent, dans les meilleurs délais, bénéficier des rénovations projetées. Les cégeps sont disposés à collaborer à la mise en œuvre de ces rénovations.